

Extrait du FCPE Jean Moulin

<http://fcpe.jmoulin.free.fr>

Le lycée Jean Moulin convoqué au tribunal administratif

-- Défense de la cité scolaire --

Publié le mardi 15 novembre 2011

Fichier PDF créé le vendredi 18 novembre 2011

Copyright (c) FCPE Jean Moulin - Tous droits réservés

Suite aux référés suspensions déposés par le collectif pour la cité scolaire Jean Moulin devant le tribunal administratif de Lyon, le rectorat et la région Rhône-Alpes sont convoqués jeudi 24/11 concernant la non(?)-décision de fermeture du lycée Jean Moulin.

En avril et mai dernier, les recours suspensifs ont été rejetés pour cause d'absence de décision formelle de fermeture et d'impossibilité de suspendre la mise en oeuvre d'une décision qui n'existe pas.

Aujourd'hui, **le rectorat a vidé le lycée Jean Moulin de ses élèves et de son personnel** alors que **l'assemblée plénière du conseil régional n'a toujours pas débattu** à ce sujet.

De leur côté, les collectivités territoriales ont accompagné cette absence de décision en finançant les travaux de restructuration des deux établissements (550 000 euros pour la région).

Les conditions de rentrée au lycée St-Just ont été difficiles :

- [] **la continuité pédagogique promise n'a pas été tenue** pour une centaine de lycéens
- [] les mercredis après-midi ne sont désormais plus libres de cours,
- [] les pauses de midi sont en majorité trop courtes pour déjeuner au restaurant scolaires)
- [] **aucune garantie de sécurité des locaux n'est apportée,**

La sécurité des sorties du collège Jean Moulin pose encore question (cf. Sécurité routière aux abords du collège).

La concentration des élèves dans des hyper-établissements déséquilibre l'enseignement public du secteur : **le collège voisin Jean Charcot se rapproche d'une fermeture probable** car il est passé cette année de 510 élèves à 316 (en plein Lyon 5ème !).

Pour mémoire, le collectif pour la cité scolaire Jean Moulin demandait la tenue d'un moratoire d'un an afin de réfléchir à toutes ces conséquences prévisibles (cf. Lettre ouverte).

<h3 class="spip">Le tribunal va juger sur le fond la fermeture du lycée</h3>

- [] Le juge osera-t-il encore évoquer l'absence de décision ? Considèrera-t-il que les procédures ont été respectées ?
- [] Le rectorat et la région soutiendront-ils que leur décision a été prise dans l'intérêt des élèves et n'était pas précipitée ?